



DELEGATION LOCALE DES VOSGES

**Arrêté n° 290/2017/DDT portant  
renouvellement de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat des Vosges**

**Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,  
Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département des Vosges,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R 321-10 ;  
Vu le décret n°2017-831 du 05/05/2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat ;  
Vu la proposition du 21/04/2016 du représentant de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière pour les Vosges ;  
Vu la proposition du 22/04/2016 du président de la Confédération Nationale du Logement des Vosges ;  
Vu la proposition du 18/04/2016 du président du Conseil Départemental des Vosges ;  
Vu la proposition du 21/04/2016 de la déléguée territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;  
Vu la proposition du 22 mai 2017 de la directrice-préfiguratrice d'Action Logement de la Région grand Est ;  
Vu la proposition du 12/06/2017 de la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;  
Sur la proposition du délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département des Vosges

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La commission locale d'amélioration de l'habitat des Vosges est constituée ainsi qu'il suit :

**1- Membres de droit :**

Monsieur le préfet des Vosges, délégué de l'agence, président ou son représentant

**2- Membres désignés pour une période de trois ans :**

**2-1- Représentants des propriétaires, membres de l'union Nationale de la Propriété Immobilière**

Titulaire : Monsieur LAURENCE Michel  
18, rue Jules Ferry  
88190 GOLBEY

Suppléant : Monsieur LAMBERT Georges  
210, chemin de la Justice  
88390 CHAUMOUSEY

## 2-2- Représentants des locataires, membres de la Confédération Nationale du Logement

Titulaire : Monsieur TACAILLE Gérard  
28, rue Jacquard  
88000 EPINAL

Suppléant : Madame CHASTELOUX Françoise  
38, rue de la Clé d'or  
88000 EPINAL

## 2-3- Représentant de personne qualifiée pour leurs compétences dans le domaine du logement

Titulaire : Madame COME Catherine  
Agence Régionale de Santé  
Délégation territoriale des Vosges  
4, rue du Rose Poirier  
BP 61019  
88060 EPINAL Cedex

## 2-4- Représentants de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

Titulaires : Madame TOUZET Carole  
Conseil Départemental des Vosges  
Direction de l'action sociale territoriale  
Service Insertion-logement  
2, rue Grennevo  
88026 EPINAL Cedex

Madame RUFF Anne-Hélène  
Caisse d'Allocations Familiales des Vosges  
30, chemin de la Belle au Bois Dormant  
88016 EPINAL CEDES 9

Suppléants : Monsieur BROQUE Bertrand  
Conseil Départemental des Vosges  
Direction de l'action sociale territoriale  
Service Insertion-logement  
2, rue Grennevo  
88026 EPINAL Cedex

Madame RAJOIE Sylvie  
Caisse d'Allocations Familiales des Vosges  
30, chemin de la Belle au Bois Dormant  
88016 EPINAL CEDES 9

## 2-5- Représentants des associés collecteurs de l'Union d'Économie Sociale du Logement

Titulaire : Monsieur AUBRIL Hervé  
Action Logement Région Grand Est  
2, place Saint Martin  
57000 METZ

Suppléant : Monsieur RHIM Philippe  
Action Logement Région Grand Est  
2, place Saint Martin  
57000 METZ

**Article 2 :**

La durée du mandat des membres de la CLAH est fixée à trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3 :**

L'arrêté n° 475/2016/DDT du 2 mai 2016 est abrogé.

**Article 4 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à EPINAL, le  
Le Préfet des Vosges,  
Délégué de l'Agence,

17 JUIL. 2017



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS